

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2021**

L'article 107 de la loi NOTRe relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent les modalités du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (article 2312-1 du CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ainsi qu'une présentation sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire se réunira ensuite le 18 décembre 2020 afin de procéder au vote des budgets primitifs qui auront fait l'objet d'une étude préliminaire en Commission des Finances.

-ooOoo-

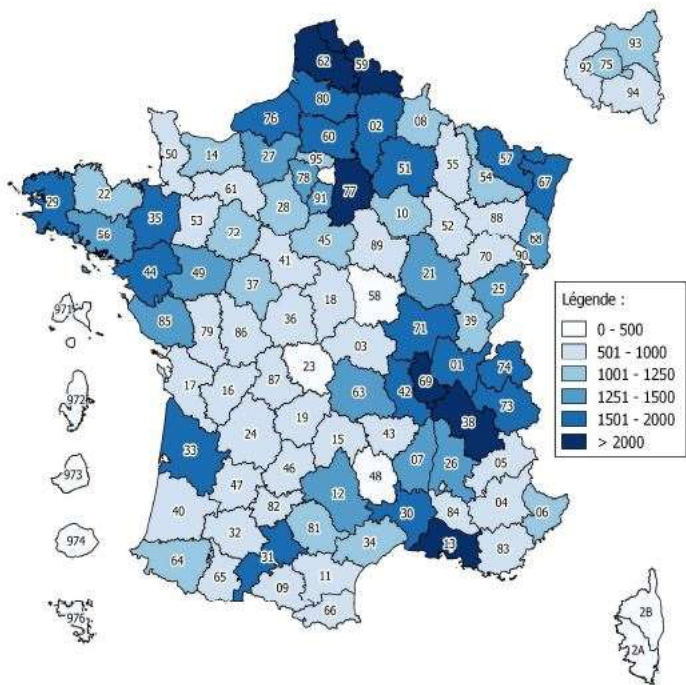
### **CONTEXTE NATIONAL**

Le projet de loi de finances 2021 porte principalement sur le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur 2 ans, les mesures concernant les collectivités locales sont la réduction de 10 milliards d'euros sur les impôts de production répartie de la façon suivante :

- La suppression de la part de CVAE revenant aux Régions pour 7.5Md€. (pas d'impact pour la CCCC)
- L'allègement des valeurs locatives pour les locaux industriels qui s'élève à 1.75 Md€ pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et 1.54 Md€ pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) ; cette mesure sera mise en œuvre en 2021 et de manière pérenne. Les cartes, ci-dessous, montrent que notre territoire sera en outre moins impacté de par son tissu économique.

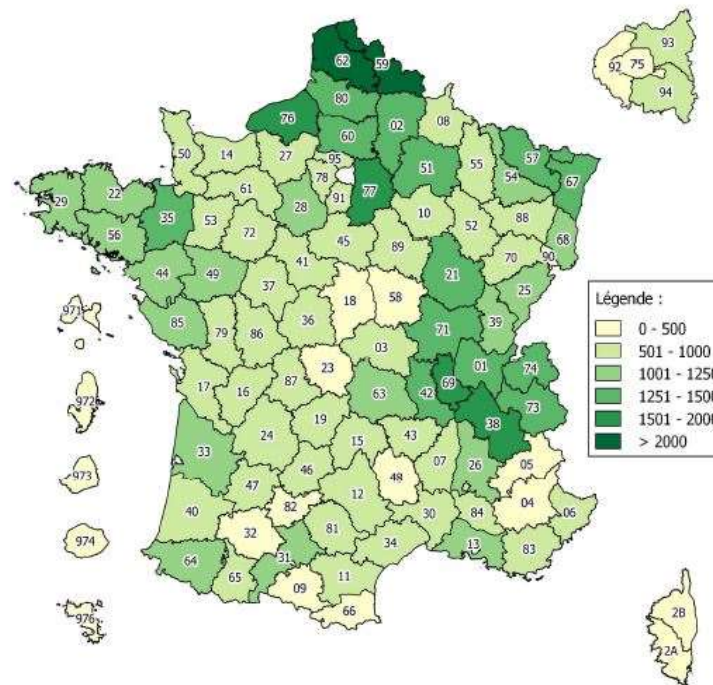
L'Etat prévoit de compenser intégralement les collectivités locales de la perte de ressources par l'institution d'un prélèvement sur ses recettes.

Carte n° 1 : répartition par département des locaux industriels en matière de TFPB en 2017



Source : DGFIP.

Carte n° 3 : répartition par département des établissements industriels recensés en matière de CFE en 2017



Source : DGFIP.

Dans ce nouveau contexte, le gouvernement confirme la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés (20 %), l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En compensation, les intercommunalités et les Départements devraient se partager une fraction de T.V.A. sans maîtrise des taux et bases.

Les résidences secondaires ne sont pas concernées par cette suppression, pour mémoire elles représentent 2/3 des habitations de notre territoire.

## **CONTEXTE LOCAL**

### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)

Il est rappelé, le choix stratégique des élus de la CCCCFF d'instaurer en 2016 le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), conformément à notre première compétence, le développement économique et ce pour faire face d'une part à la mise en place en 2012 du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et d'autre part à la baisse constante de la DGF notamment par la contribution au redressement des finances publiques. Cela s'est traduit par une forte progression de la DGF comme présenté dans le tableau ci-après et corrélativement par une forte hausse du FPIC.

Dans le projet de loi de finances 2021 l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste quasi-stable (27 Md€), cependant des variations individuelles à la baisse sont à prévoir. En effet, des transferts de crédits au sein de l'enveloppe sont prévus afin d'augmenter certaines dotations DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Années	Passage FPU						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	840 760 €	575 207 €	1 913 358 €	1 756 662 €	1 711 013 €	1 742 388 €	1 757 493 €
FPIC CCCCFF	300 984 €	413 731 €	891 193 €	694 662 €	898 497 €	1 034 106 €	1 098 656 €
Solde	539 776 €	161 476 €	1 022 165 €	1 062 000 €	812 516 €	708 282 €	658 837 €

## FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)

Pour le FPIC nous constatons une hausse constante depuis 2019, dont l'impact est réparti à la fois sur les communes et la communauté de communes. Il sera sans doute nécessaire de prévoir une hausse au BP 2021.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Montant global</b>	<b>1 226 181 €</b>	<b>1 687 539 €</b>	<b>2 505 572 €</b>	<b>2 805 819 €</b>	<b>2 779 470 €</b>	<b>2 878 929 €</b>	<b>3 032 485 €</b>
Part CCCC	300 984 €	413 731 €	891 193 €	694 662 €	898 497 €	1 034 106 €	1 098 656 €
Part Communes	925 197 €	1 273 808 €	1 614 679 €	2 111 157 €	1 880 973 €	1 844 823 €	1 933 829 €

### FISCALITE

Le budget primitif 2021, sera construit en prenant en compte :

- Les conséquences de la crise « COVID » qui vont peser sur nos rentrées fiscales. Les recettes de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) devraient baisser de l'ordre de 15 à 20 % (-325 000 € à -433 000 €).
- Une revalorisation physique des bases de 1% due à l'accroissement du nombre de logement sur notre territoire.
- La revalorisation des valeurs locatives basées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2020 estimée à ce jour à 0.5%.

Pour information, 1% d'augmentation des taux d'imposition = 80 000 €

**Au vu de ces prévisions et malgré la baisse plus que probable de notre capacité d'autofinancement, il sera proposé au conseil de ne pas modifier les taux d'imposition 2021, ainsi que le montant de la taxe GEMAPI qui reste fixé à 200 000 €.**

### Fonctionnement

Même si la CCCC n'a pas à contractualiser avec l'Etat, elle poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'optimisation de ses recettes. En 2021 la collectivité devra continuer à supporter les dépenses liées aux procédures « COVID » et la baisse de la fiscalité.

En ce qui concerne le financement du service des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), après les mesures correctives apportées en 2019 et 2020, il sera stabilisé. **Les redevances et taxes liées au service restent inchangées.**

### Investissement

En 2018, deux contrats ont été signés avec la Région et le Département pour accompagner nos investissements.

Le Contrat « Région » 2017/2021 s'élève à 5 956 231 € pour le bloc communal (CCCCF + Communes membres) dont 194 231 € pour la CCCCCF.

Le Contrat de Territoire 2017/2021 signé avec le Département s'élève à 2 181 642 € répartis à raison de 59 % pour la CCCCCF et 41 % pour les communes de Deauville, Touques, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer et Villerville.

## **BUDGET PRINCIPAL**

Outre les restes à réaliser de 2020, les investissements de l'exercice 2021 se composent de :

- Fonds de concours « communaux » et « Habitat » (2021) ;
- Wifi intercommunal et réingénierie du Très Haut Débit (2020/2021/2022) ;
- La piste cyclable Est/Ouest (2020/2021) et Deauville/St-Arnoult (2021) ;
- Parc de loisirs – Amélioration notamment énergétique de l'ensemble des installations (2020/2021) ;
- Mise en service du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et notamment les volets mobilités et transition énergétique (2021) ;
- Les acquisitions service DMA (véhicule et bacs) (2021) ;
- Mise en place « Points 4 flux » et gestion du patrimoine des P.A.V. existants (2021) ;
- Travaux de lutte contre les inondations (2020/2021) ;
- Travaux sur le réseau des eaux pluviales (2021) ;
- Travaux programme GEMAPI (2020/2021) ;
- Travaux eaux pluviales Presqu'île de la Touques (2020) ;
- Construction et réhabilitation de déchèteries (2020/2021) ;
- La zone d'activité économique (2020/2021) ;
- Etudes thermiques et travaux du siège de la CCCCCF. (2021/2022).
- Participation pour la ligne SNCF en partenariat avec la Région « Saut de mouton Clichy ». (2021/2027)

Pour financer ces investissements, seront inscrits les subventions, les emprunts et l'autofinancement de 2021 ainsi que les recettes des restes à réaliser lors du vote du budget supplémentaire 2021.

#### DETTE :

- La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvera à 8 187 915 € se répartissant à hauteur de 93 % pour les taux fixes et 7 % pour les taux variables.
- Deux contrats sont arrivés à terme en 2020 dégageant une annuité de 57 942 €.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent pour 2019 et 2020 à 4.62 années. (le taux d'alerte est fixé aux alentours de 10 années)

#### PERSONNEL :

Les effectifs de la Communauté de Communes qui avaient fortement augmenté au 01/01/2017 avec les nouvelles compétences et les transferts de personnel restent stables. Les 3 postes supplémentaires de 2020, correspondent à un renforcement du service RH, au recrutement d'une personne pour gérer les archives et les procédures liées du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et enfin à la réintégration d'un agent suite à un détachement. En 2021, pas de variation d'effectif significative hormis l'embauche d'un directeur pour le service Environnement dont le poste a été créé par délibération du 18 septembre dernier.

	Titulaires	Non-titulaires	Total
01.01.2019	75	24	99
01.01.2020	85	17	102

Ces effectifs, ne comprennent pas les saisonniers d'été, et les personnels liés à la collecte des déchets verts représentant 4.62 ETP sur l'année.

En 2020, les prévisions budgétaires du chapitre 012 (salaires et charges sociales) ont légèrement progressé pour passer de 4 515 000 € (2019) à 4 571 000 € (2020). En 2021, ce chapitre sera relativement stable.

A noter, que ce chapitre inclus, outre les salaires, les dépenses d'assurance du personnel, de cotisation aux œuvres sociales (CNAS), les titres restaurant, etc ...

La durée hebdomadaire de travail est de 35 H 00.

## ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	840 760 €	575 207 €	1 913 358 €	1 756 662 €	1 711 013 €	1 742 388 €	1 757 493 €	Bonification en 2016 (FPU)
FONDS PEREQUATION INTERCOMM. ET COMM.	300 984 €	413 731 €	891 193 €	694 662 €	898 497 €	1 034 106 €	1 098 656 €	Atténuation de produits
EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION	0%	+ 3%	+2%	+1%	0%	0%	0%	
Taux TEOM				3.64	3.64	4.04	4.04	
Dettes au 01/01	10 407 339 €	9 772 177 €	9 165 377 €	10 619 724 €	10 050 201 €	9 405 955 €	8 759 731 €	
Annuité	991 329 €	945 572 €	810 948 €	975 561 €	940 392 €	925 524 €	839 477 €	
Travaux réalisés (chapitres 20/21/23)	1 457 960 €	2 441 450 €	1 633 414 €	3 578 463 €	1 912 204 €	1 959 680 €	Exercice non clos	
Subventions obtenues	113 476 €	679 205 €	283 250 €	293 027 €	107 437 €	1 170 843 €		
Emprunts réalisés	0 €	0 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €		

### **BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique créé par délibération du 22 novembre 2003, et dont l'objet porte sur l'acquisition et la viabilisation de terrains poursuit sa politique d'acquisition du foncier.

A ce jour, la Communauté de Communes a acquis plus de 18 hectares sur le plateau de la « Croix Sonnet » et des études de pré-programmation urbaine sont en cours de finalisation.

Au 31 décembre 2019, le déficit cumulé s'élevait à : 1 377 238.02 €

## **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec la Société SETDN/VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans incluant la Commune de Saint-Gatien des Bois. Ce contrat apporte des améliorations sur la longueur de renouvellement de canalisations et du nombre de branchements, la sécurisation de la qualité de l'eau, la productivité, la gestion patrimoniale ainsi qu'une baisse de 7.7 % de la part délégataire.

Les prévisions budgétaires 2021, en section d'exploitation, seront en volume similaires au budget 2020 soit environ 1,5 M€.

La consommation d'eau potable progresse régulièrement (entre 2018 et 2019 +4.6 %), les recettes devraient elles aussi progresser.

Les investissements de l'exercice 2021 se composent des restes à réaliser 2020, ainsi que de l'inscription d'un volume d'investissement identique à 2020 toujours dans l'optique d'un renouvellement constant du réseau.

### Les principaux travaux sont :

- Fin des travaux de réhabilitation des réservoirs des Forges et du Coteau ;
- Renouvellement de canalisations sur l'ensemble des Communes ;
- solde Presqu'île de la Touques ;
- Travaux divers 2021.

Pour financer ces investissements, il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe sur le m<sup>3</sup> fixée à 0.37 €, ni la taxe par abonné fixée à 9,40 €. Cependant il sera nécessaire de faire appel à l'emprunt pour un montant proche de 1 000 000 € afin de financer notamment les travaux de réhabilitation des réservoirs.

### DETTE

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la dette s'élève à 1 974 691 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Aucun contrat d'emprunt n'est arrivé à terme en 2020.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent à 2.42 en 2020 contre 2.77 en 2019.



## ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur surtaxe par m3 en €	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37
Valeur par abonnement en €	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40
Volume facturé en m3	2 353 164	2 370 935	2 342 414	2 555 046	2 616 516	2 724 978	Exercice non clos	
Nombre d'abonné	25 383	25 465	25 484	25 614	26 395	26 487		
Dettes au 1.1 en €	1 567 590	1 459 101	1 374 229	2 116 987	2 222 051	2 227 068	2 101 114	1 974 691
Annuité en €	165 765	138 073	101 517	158 356	194 590	191 443	188 410	184 950
Travaux réalisés HT	819 389 €	750 956 €	960 498 €	663 424 €	1 145 728 €	1 260 794 €	Exercice non clos	
Subventions obtenues	0 €	0 €	0 €	0 €	275 280 €	50 560 €		
Emprunts réalisés	0 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €		

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Les prévisions budgétaires 2021 en section d'exploitation seront similaires à celles du budget primitif 2020 pour environ 2,6 M€.

Comme pour le budget de l'eau, les recettes provenant directement de la consommation des ménages devraient progresser.

Les investissements de l'exercice 2021 se composent des restes à réaliser 2020, ainsi que de l'inscription d'un volume d'investissement identique à 2019.

### Les principaux travaux sont :

- \* Renouvellement canalisations sur l'ensemble des Communes ;
- \* Renouvellement et renforcement du poste Boulevard Kennedy à Trouville sur mer ;
- \* Presqu'île de la Touques ;
- \* Travaux divers 2021.

Pour financer ces investissements, il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe assainissement fixée à 0.58 € par m<sup>3</sup> pour les usagers. La PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) qui a été modifiée en 2019, reste également inchangée en 2021.

### DETTE

- La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 4 214 592 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Un contrat est arrivé à terme en 2020 dégageant une échéance de 3 127 €.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets prévisionnels (BP+BS), s'élèvent à 4.49 en 2020 contre 4.12 en 2019.

## ELEMENTS FINANCIERS

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur surtaxe par m3 en €	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58
Volume facturé en m3	2 238 718	2 218 711	2 160 479	2 468 728	2 383 052	2 527 166	Exercice non clos	
Nombre d'abonné	24 394	24 465	24 478	24 603	25 070	25 146		
Dette au 1.1 en €	5 430 441	4 991 850	4 632 959	5 299 470	5 318 029	4 826 899	4 515 769	4 214 592
Annuité en €	562 175	471 105	354 760	420 551	428 699	422 776	407 150	397 349
Travaux réalisés HT	890 891 €	2 232 343 €	1 278 719 €	942 607€	798 097 €	708 618 €	Exercice non clos	
Subventions obtenues	537 069 €	438 771 €	280 750 €	180 929 €	172 682 €	106 671 €		
Emprunts réalisés	216 600 €	0 €	920 000 €	0 €	0 €	0 €		

26/10/2020

JLB